



Paris, le 06 juin 2013

Monsieur Jean-Michel JOLION
DGESIP

Chef du service stratégie de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle
Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche
1 rue Descartes 75231,
PARIS cedex 05

Objet : préprofessionnalisation et pratiques sportives des futurs professeurs des écoles au sein de l'université

Monsieur le Chef de service,

La « Note à l'intention des porteurs de projet "ESPE" et des responsables des masters MEEF », envoyée par le MESR et datée du 9 mai 2013, ne mentionne pas l'EPS.

Le paragraphe « Sur les parcours types de formation » dit ceci : « *Pour prendre en compte la diversité des parcours antérieurs, il convient de garantir aux étudiants en fin du cursus de master, l'acquisition des compétences nécessaires à l'exercice du métier de professeur des écoles dans l'ensemble des disciplines : mathématiques, français, sciences, sciences sociales et art.* » (p. 3, alinéa « 1– Le master MEEF "Premier degré" »).

Nous espérons que c'est un oubli. En effet, les nouvelles épreuves du CRPE ont réintroduit une épreuve obligatoire d'EPS, ce qui devrait se traduire dans les maquettes par un horaire conséquent.

Nous vous demandons donc de corriger cette erreur et d'introduire la référence à l'EPS dans la version finale du cadrage des formations.

Nous souhaitons également vous faire part de propositions concernant la formation physique des professeurs des écoles. En effet, il y avait depuis toujours des épreuves au CRPE nécessitant une préparation physique, permettant aux candidat.es de mettre en relation leurs propres apprentissages avec ceux de leurs futurs élèves. Lors de cette préparation, pour le 1 500m par exemple, beaucoup de nos étudiants s'imposaient pour la première fois de leur vie un

«entraînement » et constataient les effets et leurs propres progrès. Cet élément nous paraît éminemment formateur pour de futurs enseignants.

Les nouvelles épreuves du CRPE ne vérifient plus directement les compétences physiques des candidat-es mais ceux-ci doivent d'une part, continuer à fournir un certificat de natation et d'autre part, se préparer à la partie de l'épreuve qui stipule que « *le jury élargit le questionnement aux pratiques sportives personnelles du candidat ou encore au type d'activités sportives qu'il peut animer ou encadrer.* »

Ces deux aspects ne peuvent être travaillés uniquement en Master, les horaires des masters MEEF ne le permettent pas. De plus, ces compétences supposent une pratique personnelle conséquente qui s'acquière difficilement en une seule année de M1.

En effet, nous constatons que la majorité des candidat.es au CRPE n'ont pas une pratique physique régulière (parfois même, ils-elles ont vécu des expériences négatives). Quand ils-elles ont des expériences d'animation, celles-ci relèvent la plupart du temps des formations BAFA, qui prennent peu en compte l'animation d'activités physiques et sportives, tel que l'EPS et le sport scolaire le nécessitent (USEP).

Il est donc important -dans un souci d'égalité- que les étudiant.es puissent, au sein de l'ESPE, pratiquer des activités physiques à leur niveau, de manière volontaire.

Nos propositions concernent le cadre de la pré-professionnalisation de la Licence jusqu'en M2.

L'enjeu est d'accéder à une pratique régulière réfléchie dans un triple but : élargir la culture générale des étudiant-es, développer des compétences pré-professionnelles d'enseignement de l'EPS, et aussi atteindre un équilibre de vie, un bien-être physique, psychique et social. C'est d'autant plus important que les PE sont à 85% des femmes qui, statistiquement, pratiquent moins que les hommes mais qui, lorsqu'on leur propose des pratiques de qualité, sont aussi sportives qu'eux (50% de filles en UNSS et dans les SUAPS contre 30% en clubs).

Nous proposons que les ESPE puissent offrir, dans le cadre d'organisations internes (missions APS hors maquettes) ou en partenariat avec les SUAPS, une palette d'expériences culturelles diversifiées aux futurs PE dès la licence, dans le cadre des UE libres ou d'UE de pré-professionnalisation, avec des formes de pratique (traditionnelles et nouvelles) et des modalités de pratique (réfléchie et critique) adaptées à ces étudiant.es.

Voici quelques pistes de travail possibles dans les ESPE, issus des pratiques actuelles des IUFM :

- Apprendre à nager pour celles et ceux qui ne sauraient pas encore (environ 20% d'étudiant.es futurs PE ne savent pas nager actuellement à l'entrée de M1, avec des écarts assez grands suivant les régions alors que le savoir-nager est une compétence du socle commun) et délivrer les brevets de natation au sein de l'université.
- Progresser dans des activités physiques, sportives et artistiques pour soi-même, pour s'interroger sur ses propres apprentissages et pour les mettre en relation avec l'apprentissage des élèves (réfléchir sur les blocages, les difficultés des élèves, en se retrouvant soi-même en situation de difficulté devant un problème nouveau).

- Connaitre les activités les plus couramment enseignées à l'école primaire (danse, arts du cirque, jeux traditionnels, sports collectifs, escalade, etc.).
- Assumer des « rôles sociaux » dans diverses activités physiques, sportives et artistiques (arbitre, juge, chorégraphe, spectateur critique et averti...) développe des compétences en dynamique de groupe, en travail en équipe, aide à la connaissance de soi, la maîtrise des émotions ...
- Participer à des rencontres ou « événements » sportifs en s'impliquant dans des projets collectifs et en développant des capacités d'organisation. L'USEP peut être un partenaire.

Les IUFM ont jusqu'à présent consacré des heures pour des ateliers sportifs ou des ateliers artistiques (jusqu'à 20% de l'horaire EPS total dans certains IUFM), certains ont des associations sportives spécifiques. Il nous semble très important non seulement de les conserver dans les ESPE, mais de les développer. Cela suppose des moyens spécifiques liés à la Vie de l'Etudiant.

Il nous semble essentiel de développer une « culture physique, sportive et artistique » des PE (et pourquoi pas à terme, des enseignantes du second degré autres que EPS) au sein des ESPE (à l'image de ce que font les Grandes Ecoles qui ont rendu cet enseignement obligatoire en l'intégrant fortement dans les formations, notamment celles des ingénieurs).

Nous nous tenons à votre disposition pour étayer ce sujet.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Chef de service, à l'expression de notre considération distinguée.

Serge CHABROL Claire Pontais, Pascal Anger,
Secrétaire Général Secrétaire Nationale Secrétaire National